



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2017**

le 3 mai 2017

**Concerne :**

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Conformément à l'article 137 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les dépenses supplémentaires que la Municipalité a engagées durant l'exercice 2016 :

Le 18 avril 2016	111.3170.02	"Manifestations diverses"
	<u>Fr. 5'000.--</u>	Achats des cadeaux pour les jeunes citoyens
Le 9 mai 2016	153.3011.00	"Traitements"
	<u>Fr. 9'030.--</u>	Paiement de jours de récupération
Le 15 août 2016	111.3659.02	"Subventions - Dons occasionnels"
	<u>Fr. 10'000.--</u>	Société coopérative du manège de Villard - Don
Le 27 novembre 2016	440.3155.00	"Entretien des véhicules"
	<u>Fr. 20'700.--</u>	Réparation véhicule électrique accidenté

**TOTAL à la charge de l'exercice 2016 Fr. 44'730.--**



